

Lyon, le 17 octobre 2013

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

---

### Signature d'un accord de coopération entre le Pôle Métropolitain et les Chambres de Commerce et d'Industrie présentes sur le territoire

Jeudi 17 octobre à Lyon : **Monsieur Gérard Collomb**, Président du Pôle Métropolitain et Président du Grand Lyon, **Monsieur Maurice Vincent**, 1<sup>er</sup> Vice-président du Pôle Métropolitain et Président de Saint-Etienne Métropole, **Monsieur Alain Cottalorda**, 2<sup>e</sup> Vice-président du Pôle Métropolitain et Président de la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère, **Monsieur Christian Trouiller**, 3<sup>e</sup> Vice-président du Pôle Métropolitain et Président de ViennAgglo, ont signé ce jour un accord de coopération avec les trois présidents des Chambres de Commerce et d'Industrie présentes sur le territoire métropolitain, **Monsieur Philippe Grillot**, Président de la CCI de Lyon, **Monsieur André Mounier**, Président de la CCI de Saint-Etienne Montbrison et **Monsieur Daniel Paraire**, Président de la CCI Nord Isère.

Le Pôle Métropolitain et les CCI qui sont implantées sur son territoire doivent renforcer leur capacité à porter des projets structurants à fort impact en termes d'attractivité et de développement économique.

Les comparaisons européennes et mondiales montrent que les territoires se développent toujours sous l'impulsion de métropoles économiques puissantes et à fort rayonnement. L'enjeu est aujourd'hui de consolider ce potentiel de développement national et international dans tous les territoires partenaires de ces métropoles.

Par cet accord, le Pôle Métropolitain et les CCI affirment leur engagement et leur pleine implication pour poursuivre des objectifs communs et mettre en œuvre une feuille de route permettant de rendre l'ensemble du territoire compétitif, visible, innovant et créatif.

Le Pôle Métropolitain est un territoire regroupant 114 000 entreprises, dont la moitié dans l'industrie et les services à l'entreprise (taux supérieur à la moyenne nationale) ; un taux de valeur ajoutée de 27% (taux supérieur à la moyenne nationale) ; plus de la moitié des ETI de l'industrie régionale (80/159).

Les trois CCI, relais auprès des entreprises du territoire, sont membres de la Conférence Économique Métropolitaine (CEM). Celle-ci œuvre à la construction d'une stratégie économique partagée et réunit des entreprises, les organismes consulaires, les pôles de compétitivité, grappes et clusters, la Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire (CRESS), les syndicats employeurs, le Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES), les présidents des Conseils de Développement et l'ensemble des conseillers métropolitains.

---

**Contact presse :**

Elodie Ferru - 04 26 99 39 51 - e.ferru@polemetropolitain.fr

**La signature de cet accord de coopération souligne la volonté commune du Pôle Métropolitain et des trois représentants du monde économique, de faire converger leur vision stratégique et leurs actions en direction des entreprises, en s'appuyant sur les espaces de discussion et de coopération déjà organisés entre les parties prenantes.**

**Il se décline en quatre grands axes de réflexion et d'action partagés par le Pôle Métropolitain et les trois CCI :**

**1/ Développer la performance métropolitaine en renforçant les liens entre l'enseignement supérieur et le monde de l'entreprise.**

- Favoriser le rapprochement entre les universités, les entreprises et les acteurs publics pour répondre aux besoins actuels et futurs de l'économie métropolitaine
- Sensibiliser les étudiants à l'esprit d'entreprise et à l'entrepreneuriat

**2/ Développer la compétitivité métropolitaine en facilitant le développement à l'international des entreprises**

- Renforcer l'innovation technologique et non technologique dans tous les secteurs de l'économie afin de favoriser la montée en gamme des produits et des services et atteindre davantage les marchés internationaux. Pour cela, le Pôle Métropolitain et les trois CCI pourront s'appuyer sur les leaders dans plusieurs filières métropolitaines à enjeu et notamment les éco-technologies, la robotique de services, les industries créatives, les industries agro-alimentaires et la logistique.
- Mener des opérations à l'international visant à l'ouverture du marché métropolitain sur les marchés internationaux.

**3/ Développer l'attractivité métropolitaine par une offre d'infrastructures multi modales améliorant les relations internes au Pôle et assurant des bonnes connexions avec son environnement régional**

- Partager une vision d'ensemble des grands projets d'infrastructures, en particulier de l'avenir des plateformes portuaires le long du Rhône et aéroportuaires du Pôle, en s'intéressant aux usages de ces équipements.
- Proposer de développer une offre de services logistiques complémentaires des plateformes multimodales, pour des entreprises en développement ou en recherche d'implantation.
- Mener une réflexion et une concertation sur la mise en œuvre des grands chantiers d'infrastructures notamment dans les domaines ferroviaire et routier.

---

**Contact presse :**

Elodie Ferru - 04 26 99 39 51 - e.ferru@polemetropolitain.fr

#### 4/ Programmer de grandes opérations :

- Expérimenter un élargissement du programme Pépites à l'échelle métropolitaine pour accompagner le développement des entreprises à fort potentiel. Cette expérimentation à l'échelle métropolitaine permettra à cinq nouvelles entreprises d'intégrer le dispositif Pépites. Un accompagnement personnalisé leur sera fourni en termes d'approfondissement stratégique, commercial et marketing ; d'aide à la levée de fond et d'ingénierie financière ; de gestion des ressources humaines, ou encore d'aide pour leur développement à l'international et en matière d'innovation.
- Favoriser le rapprochement des Écoles Supérieures de Commerce de Lyon et de Saint-Etienne du programme Bachelor. Les CCI de Lyon et de Saint-Etienne construisent ensemble une nouvelle offre de formation pour le territoire métropolitain. L'EM Lyon, école de management de la CCI de Lyon, va créer à Saint-Etienne un bachelor d'excellence en 4 ans avec l'objectif de concurrencer les meilleurs bachelors (EDHEC et ESSEC). Cette nouvelle formation sera ouverte en septembre 2014 dans les locaux et avec les moyens de l'ESC Saint-Etienne. Les CCI souhaitent que cette nouvelle offre contribue aux attentes des grandes entreprises et des PME du bassin d'emploi métropolitain en lien avec les offres de formation post-bac déjà proposées par chacune des trois CCI du Pôle Métropolitain.
- Réaliser l'inventaire des compétences clefs dans les domaines de la robotique de services (Lyon), la fabrication des systèmes industriels et de l'optimisation énergétique (Saint-Etienne) et de la logistique globale (Nord-Isère). Le Pôle Métropolitain et les CCI souhaitent s'engager dans le plan de soutien à la robotisation des TPE PME et contribuer à la dynamique locale, en accompagnant les entreprises du territoire pour les aider à participer aux grands événements de la robotique industrielle et à se positionner davantage sur les marchés finaux.

---

**Contact presse :**

Elodie Ferru - 04 26 99 39 51 - e.ferru@polemetropolitain.fr